
 <p> vice-rectorat Mayotte <small>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</small>  </p>	FICHE DE POSTE
	Conseiller pédagogique de circonscription (CPC)
Division du 1 ^{er} degré – DPE1D	<p style="text-align: center; color: red;">Lettre de motivation, CV et copie du dernier rapport d'inspection ou PPCR</p> <p style="text-align: center;">⚠ Le dossier de candidature doit passer par voie hiérarchique pour tous les postes sollicités avant communication le 26/04/2019 à la DPE1D</p>
@ : dep@ac-mayotte.fr / mvt1d@ac-mayotte.fr	

Le conseiller pédagogique du 1^{er} degré exerce des missions principalement d'ordre pédagogique qui s'inscrivent dans 3 champs : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative. Dans chacun de ces champs le conseiller pédagogique effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice.

Textes de référence :

Circulaire n°2015-144 du 21 juillet 2015 – BO n°30 du 23 juillet 2015 – Décret 2008-775 /2015-883

Descriptif du poste et missions :

Placé sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education nationale en charge d'une circonscription du 1^{er} degré, le Conseiller Pédagogique promeut et développe les orientations éducatives ministérielles et académiques dans les écoles de la circonscription.

Son action s'inscrit dans un travail d'équipe élargie concourant à l'amélioration de l'apprentissage des élèves et par-delà du service public d'éducation. Participant à l'opérationnalisation du projet académique au sein de la circonscription, il s'inscrit naturellement dans la dynamique d'animation pédagogique de l'équipe de circonscription et académique.

Missions du poste.

- Accompagner les enseignants (enseignants stagiaires et titulaires, contractuels) du territoire dans la mise en œuvre de leur enseignement et dans le cadre des programmes nationaux et des priorités académiques.
- Aider à l'élaboration et l'accompagnement de projets d'écoles ou de classe.
- Concevoir et conduire des actions de formation initiale, continuée et continue (animations pédagogiques, stages, interventions ponctuelles...).
- Articuler les actions conduites avec celles des autres membres de l'équipe de circonscription et, le cas échéant, avec celles des autres circonscriptions de l'académie.
- Participer aux groupes de travail départementaux.
- Promouvoir des espaces et modalités de travail en équipe faisant appel à la mutualisation d'outils et d'informations et incluant le recours au numérique (M@gistère, ressources,...).
- Contribuer à la diffusion de ressources pédagogiques.
- Assurer le suivi des dossiers qui lui sont confiés par l'Inspecteur de l'Education Nationale.
- Seconder l'IEN dans son rôle d'information, de communication et de négociation auprès des partenaires extérieurs.

Compétences attendues :

- Connaissances du système éducatif
- Capacités relationnelles d'accueil, d'écoute d'analyse et d'initiative
- Qualité de discrétion de confidentialité et de loyauté
- Références didactiques et pédagogiques.
- Capacité à travailler en équipe
- Compétences en informatique
- Connaissances de la psychologie de l'apprentissage
- Compétences dans le domaine de l'évaluation
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation.
- Faire preuve d'une grande disponibilité.

Profil attendu, certifications requises et conditions d'exercice :

Être titulaire du CAFIPEMF.

La charge de travail du conseiller pédagogique est conséquente. Il peut être appelé à participer à des réunions de concertation en dehors des heures de classe. Les horaires sont arrêtés sur la base horaire réglementaire de 1607 h annuelles.

Contact :

Les IEN des circonscriptions concernées.